

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2017

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET LES OUTRE-MER - (N° 4403)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
M. Chassaigne
-----**ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution »

les mots :

« ces mêmes collectivités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.